

**Transparence en errance**

Le 13 février 2022, la population jurassienne a approuvé à 60 % l'initiative « Partis politiques : place à la transparence ! », l'une des plus strictes de Suisse. La loi sur les droits politiques précise que le Parlement doit légiférer dans les deux ans qui suivent le vote populaire. Aujourd'hui, plus de trois ans après cette décision populaire claire et sans appel, le projet de loi en est encore et toujours à la case commission.

L'UDC vient d'annoncer un budget de 50'000 francs pour sa campagne pour les prochaines élections cantonales, une transparence de façade, puisque cela ne dit rien de la provenance des fonds en question. Cet exemple illustre parfaitement l'importance d'un cadre légal clair afin que les Jurassiennes et Jurassiens puissent savoir qui finance les campagnes et les partis.

La célérité toute relative du Parlement compromettant l'entrée en vigueur de la loi sur la transparence avant les prochaines Cantonales, le Gouvernement entend-il sensibiliser les partis politiques à l'importance de publier les chiffres et la provenance des dons en vue des élections de cet automne et respecter ainsi la volonté populaire ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.